



DCS  
Case postale 3965  
1211 Genève 3

**DÉCISION**  
du 21 DEC. 2022

approuvant la délibération du conseil municipal de la commune de Genève du  
02 novembre 2022

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;  
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes  
du 26 avril 2017,

**DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE**

**DÉCIDE**

La délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 02 novembre 2022,  
portant sur:

un crédit de 300 000 francs destiné au financement de la modernisation des outils de travail  
des collaborateurs et collaboratrices de l'administration et des premières initiatives de mise en  
oeuvre du numérique responsable (projets du portefeuille «Collaboration numérique»)

est approuvée.



Thierry Apothéloz

Annexe : délibération signée

Communiquée à :  
la commune de Genève  
SAFCO



V I L L E D E  
G E N È V E

LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1516 III  
SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2022

**Crédit de 300 000 francs destiné à financer les projets du portefeuille  
«Collaboration numérique» dans le cadre de la transformation  
numérique de la Ville de Genève (PR-1516 III)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

à l'unanimité, soit par 55 oui

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 300 000 francs destiné au financement de la modernisation des outils de travail des collaborateurs et collaboratrices de l'administration et des premières initiatives de mise en œuvre du numérique responsable (portefeuille «Collaboration numérique»).

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2023 à 2026.

---

Certifié conforme :

La Secrétaire:

  
Yasmine Menétray

La Présidente:

  
Uzma Khamis Vannini